

Mais ce rasage ne doit se faire que lorsque le sol s'est rassé, et doit durer au plus une semaine.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

On pense généralement que la seconde session du premier parlement fédéral se clora vers le 15 juin. Plusieurs mesures d'intérêt général ont déjà été adoptées par les Communes, entre autres, le projet de loi touchant les offenses commises sur les personnes. La question du salaire du gouverneur-général a été agitée de nouveau; mais une résolution, présentée par Sir J. A. McDonald et adoptée par la majorité, a déclaré qu'il est expédient que ce salaire soit maintenu et fixé à \$50,000. Un projet de loi relatif à la création d'une cour générale d'appel pour toute la confédération, a été soumis aux Chambres par Sir J. A. McDonald. Le nombre des juges, y compris le juge-en-chef, est fixé à sept: deux pour Québec, deux pour Ontario, et un pour chacune des autres provinces.

Le 24 mai dernier après-midi a eu lieu à Rimouski l'inauguration des travaux du chemin de fer intercolonial. A la prière de l'entrepreneur, M. Haycock, Mgr. de Rimouski a fait cette inauguration et béni les travaux qui allaient commencer. Sa Grandeur a profité de la circonstance pour rappeler avec cette clarté et cette douce piété, qui caractérisent son éloquence, que l'Eglise s'associe avec bonheur à toutes les nobles entreprises humaines, qu'elles les bénit afin qu'elles servent non-seulement au progrès matériel de la société, mais avant tout et par-dessus tout à la sanctification des âmes. Qu'il serait beau et consolant de voir toujours et partout la religion devenir ainsi le parfum de toutes les fêtes et l'âme de toutes les entreprises! Il y aurait alors véritablement progrès, et le progrès n'existe qu'à cette condition. Par malheur notre siècle ne le comprend pas: il marche à reculons quoiqu'emporté par la vapeur. L'homme a oublié qu'il est uniquement fait pour le ciel, qu'il doit surnaturaliser toutes ses œuvres, c'est-à-dire, les faire servir à la glorification de son Auteur; il a collé trop fortement son cœur à la terre, et par suite il a mis en haut ce qui doit être en bas et en bas ce qui doit être en haut. Ce renversement des choses, que les fils de ténèbres s'obstinent à appeler progrès, est la cause de tous les maux affreux qui pèsent sur ce pauvre monde. Espérons que Dieu le délivrera en l'éclairant.

Dans un mandement, en date du 18 mai dernier, pour la publication de l'indulgence plénière en forme de Jubilé accordée à tout l'univers catholique par N. S. P. le Pape, à l'occasion du prochain concile œcuménique, par sa Lettre apostolique du 11 avril 1869, Mgr. l'Archevêque de Québec exhorte vivement tous les fidèles de son diocèse à faire violence au ciel par leurs prières, afin d'obtenir le prochain triomphe de l'Eglise, et conséquemment le salut de tant d'âmes que l'Esprit du mal entraîne à l'abîme. Puissent ces exhortations être entendues et parfaitement comprises! Nous ne sommes pas assez convaincus que tout ici-bas repose sur la prière et sur la prière bien faite. Tout bien, tout beau et louable succès, toute œuvre importante et durable n'a d'existence que par la prière; elle peut tout et rien ne lui résiste, car ses soupirs mettent en mouvement la force de Dieu même. Prions donc, élevons nos mains vers le ciel, et nous en ferons descendre cette rosée divine de la grâce, qui éteint les flammes dévorantes du mal, qui féconde, active et développe les principes du bien.

Mgr. de Rimouski a adressé au clergé de son diocèse un mandement à la même occasion. Après avoir signalé quelques-uns des moyens les plus importants à prendre pour profiter

du temps si favorable du Jubilé, Sa Grandeur s'attache à combattre les vices qui règnent dans notre société et tout spécialement le crime du parjure. Elle rappelle combien le Nom du Seigneur est digne de vénération, combien le serment est est une chose sainte; et combien le parjure est abominable aux yeux de Dieu et des hommes. Le vénérable prélat a mis là le doigt sur une plaie large et profonde, car il règne, dans toutes nos campagnes on peut dire, un immense mépris du serment: on se parjure sans crainte pour quelques misérables pièces d'argent, pour moins que cela encore. Les temps d'élection, si féconds en abominations de toutes sortes, le sont principalement en parjures. Et cependant, personne n'ignore que là où règne l'abominable habitude du parjure, là éclatent nécessairement les plus terribles effets de la colère céleste, car Dieu l'a lui-même proclamé: ce n'est pas en vain qu'on prend son saint Nom.

Voici ce que nous lisons dans la *Chronique du Concile* touchant les dispositions des Italiens à l'égard des grandes assises que tiendra l'Eglise catholique à Rome, au Vatican: "L'idée du Concile parle bien haut au cœur des Italiens. Nous avons déjà rapporté l'invitation d'un simple prêtre génois, P. Antoine Rivara, à multiplier les prières et les offrandes au Saint-Père l'année du Concile. Or, il nous est doux de voir comment cette proposition a été accueillie partout. On en a déjà un beau témoignage dans les souscriptions ouvertes publiquement.... La plupart des oblats, prêtres, laïques, femmes, jeunes hommes et petites filles, les accompagnent d'acclamations au Saint-Père en action de grâces de la convocation du Concile. D'autres y ajoutent des vœux ardents pour le succès de cette entreprise, avec des élans de dévotion et de piété si vifs et si suaves, que l'on voit bien que cette générosité à contribuer aux frais immenses du Concile, s'allie à la prière ardente et à la foi la plus vive. Tout cela est d'autant plus remarquable que personne n'ignore combien on a travaillé et on travaille encore à déraciner la religion dans le cœur du peuple italien pour y déraciner en même temps l'amour du Saint-Père, et que, les impôts ayant été doublés et même triplés, les familles pauvres sont en proie à la faim, et les riches éprouvent de la gêne.

"Voici, par exemple, un spécimen pris au hasard de ces offrandes et de ces prières:—Pour le Concile œcuménique: *Aperite portas et ingrediatur gens justa custodiens veritatem!* Is. XXVI, 2.—Fasse le Seigneur que cette petite offrande augmentée en nous la grâce de recevoir avec confiance ce que l'Eglise décrètera et établira en synode œcuménique.—Saint Père, je dépose à vos pieds une chaîne d'or, cher souvenir de mon père!—Pour le triomphe du concile œcuménique.—En hommage à Marie Immaculée et pour contribuer au futur concile!—Vive le Pape Roi!—Vive le Concile œcuménique!—A Marie auxiliaire, afin qu'elle protège les augustes Pères du prochain concile général!—A Pie IX, sage médecin, qui connaît les maux de la société et se dispose à y appliquer les remèdes opportuns et à guérir ses plaies par la célébration du concile!

"On pourrait en citer des centaines de ce genre. Mais à quoi bon les glaner? Copions tout simplement une demi-colonne du *Diritto Cattolico* (31 janv.) que nous avons sous la main:—Saint Père, ah! si tous vous aimaient comme je vous aime!—Je suis toute petite, je ne vous connais pas, ô Saint Père, je vous entends seulement nommer, et je répète avec plaisir: le Pape! le Pape!—Que ma grande vénération et l'amour que je vous porte, ô Saint Père, compensent la modicité de mon offrande!—Je suis un petit enfant. A Noël, on m'a fait des cadeaux, et je vous les donne volontiers, Saint Père!—Papa m'a donné cinq francs, et je vous les envoie, ô